

22 - Mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Remboursement de subvention par l'Association «Battant Information»

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : L'Association «Battant Information» a prononcé sa dissolution lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2011.

Cette association assurait la réalisation du journal «Des Arènes à la Pelote», dont 6 numéros ont été édités. A ce titre elle a été soutenue par la Ville de Besançon jusqu'en 2010 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon.

L'Association a donné mandat à M. Pierre GUILLARD d'informer les partenaires de l'Association de la dissolution de l'Association, et l'a chargé d'engager le reversement du solde bancaire de l'Association, constitué d'un reliquat de subvention municipale non utilisée de 1 803,58 €, à la Ville de Besançon.

La recette correspondante sera imputée sur la ligne de crédit 75.824.758.47003.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le reversement à la Ville du reliquat de la subvention municipale non utilisée par l'Association «Battant Information»,

- autoriser M. le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques, ni d'opposition, ni d'abstention ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.